



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

malvoyants

Question écrite n° 82919

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la sécurisation des chantiers sur la voie publique pour les personnes à mobilité réduite, particulièrement les malvoyants et les aveugles. En effet il existe aujourd'hui des panneaux de chantiers qui ont été spécialement développés pour les personnes atteintes d'un handicap visuel. Le panneau est équipé d'un dispositif d'avertissement sonore qui se déclenche automatiquement à l'approche des déficients visuels équipés de la télécommande universelle normalisée. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'adapter la législation afin de rendre obligatoire ce type de panneau aux abords des chantiers sur la voie publique.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82919

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4809

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)